



Ordre des Architectes
conseil francophone et germanophone

THEME	NIVEAU	NATURE	DATE	AUTEUR	Lieu
Conseil	Cfg-OA	PV	12/06/2015		Cfg-OA

1. APPROBATION DU PV DU 22/05/2015

DECISION : Le quorum n'étant pas atteint, le PV n'a pu être approuvé.

Les différents points de l'ordre du jour sont donc abordés en 1^{ère} délibération et devront faire l'objet d'une seconde délibération lors de la prochaine réunion du Cfg-OA.

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

2.1. GT « architecte-fonctionnaire/architecte-indépendant »

Le GT envisage de soumettre une proposition de modification législative et réglementaire aux pouvoirs politiques. Dans ce cadre, le GT s'intéresse à la notion de conflit d'intérêts.

Le projet établi par le GT national doit encore faire l'objet d'un examen par le GT Cfg-OA. Ce point n'est dès lors pas débattu ni soumis à une première discussion.

2.2. Mise en place d'un nouveau groupe de travail portant sur l'exercice de la profession d'architecte dans le cadre d'une société : projet de recommandation

DECISION : Le Cfg-OA décide de lancer auprès des Conseils de l'Ordre un appel à candidats en vue de la désignation de 2 architectes qui participeront au GT « société » aux côtés des quatre assesseurs juridiques désignés à savoir Maître Boucquey, Maître Brodsky, Maître Dermine et Maître Geurts.

2.3. Représentation internationale

Ce point n'a pas été abordé.

3. JURIDIQUE

3.1. Exercice illégal de la profession : point sur les actions entreprises par l'Ordre

POUR INFO

3.2. Réunion des Assesseurs juridiques : compte-rendu de la réunion du 1^{er} juin 2015

Le Cfg-OA a pris acte des points débattus lors de la réunion des assesseurs juridiques

dont notamment :

- Archilex : utilisation de la banque de données jurisprudentielles mise en place par le Cfg-OA ;
- les maîtres de stage : quelles sont les possibilités d'action dans des situations où des maîtres de stage ne présentent pas les garanties de qualité, de compétence, de disponibilités, ...pour suivre correctement un stagiaire ;
- opportunité de mise en place d'un contrat d'architecte type : à tout le moins, un relevé des clauses abusives devrait être établi ;
- le gros œuvre fermé : il est fait état de la procédure actuellement pendante devant la cour de cassation ;
- participation au bureau du Conseil de l'Ordre du délégué du Conseil national ;
- opportunité et rôle de l'avocat désigné par le Conseil national pour représenter l'Ordre devant le Conseil d'appel ;
- examen de la procédure de fixation d'honoraires ;
- procédure de transferts et de mutation ;
- ...

DECISION : Le Cfg-OA, en vue de l'établissement de « contrats-cadres » ou « contrats de base » d'architecture (non obligatoires) charge le service juridique de rassembler les contrats d'architecture types établis par les compagnies d'assurance.

3.3. [Enregistrement des présences sur chantiers de plus de 800.000 €](#)

DECISION : Le Cfg-OA juge qu'il y a lieu de solliciter une nouvelle réunion avec les SPF concernés, réunion à laquelle la confédération de la construction sera conviée. Il n'est pas normal que les architectes doivent s'enregistrer alors que les autres prestataires de services ne sont pas soumis à une telle obligation.

4. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA

4.1. [Compte-rendu de la séance du 29 mai 2015](#)

POUR INFO

4.2. [Séparation du Patrimoine](#)

DECISION : Le Cfg-OA donne mandat au Comité de Direction d'assurer la procédure de mise en concurrence des experts et de désigner le nom du bureau qui procédera à l'évaluation des biens immobiliers propriété de l'Ordre.

4.3. [Réforme de l'Ordre : compte-rendu de la réunion du 2 juin 2015 au Conseil supérieur des Indépendants et des PME](#)

POUR INFO

5. FINANCES

5.1. [Cotisations : état de la situation du paiement des cotisations pour l'année 2015 et des arriérés pour les années antérieures](#)

POUR INFO

6. COMMUNICATION

6.1. [Rentrée solennelle du 24 septembre 2015](#)

POUR INFO

6.2. [Journée de la Rénovation du 7 juin 2015](#)

Ce point n'a pas été abordé.

6.3. [Week-end « Maisons et architectes » des 10 et 11 octobre 2015](#)

Ce point n'a pas été abordé.

7. PERSONNEL

7.1. [Procédures d'évaluation du personnel](#)

POUR INFO

7.2. [Journée du personnel](#)

Ce point n'a pas été abordé.

8. DIVERS

8.1. [Présentation des BIM](#)

Ce point n'a pas été abordé.

8.2. [Elites du travail](#)

POUR INFO

8.3. [Recrutement d'un architecte à mi-temps pour le service urbanisme de la ville de Stavelot](#)

Ce point n'a pas été abordé.

FIN DE LA REUNION : 18h30
